

Devantures commerciales

D'une manière générale, l'implantation ou la restauration d'une boutique, pour s'intégrer au paysage de la rue, doit respecter les lignes verticales du rythme parcellaire et les lignes horizontales des hauteurs d'étage.

Les lignes verticales



La devanture ne doit pas dépasser en largeur les limites du bâtiment qui l'abrite. Aucun bandeau contigu, aucune vitrine d'un seul tenant ne peut réunir les rez-de-chaussée de deux ou plusieurs immeubles voisins. Un local commercial occupant le rez-de-chaussée de plusieurs immeubles doit comporter, dans la composition de sa devanture, une succession d'éléments de devantures différents appropriés au caractère de chaque immeuble, faisant ainsi apparaître la trame du parcellaire.

Gommer au rez-de-chaussée les lignes verticales de mitoyenneté, c'est interrompre le rythme du découpage parcellaire et perturber l'animation de la rue.

Les devantures commerciales ne doivent pas s'implanter "à cheval" sur deux bâtiments. Elles doivent au contraire exprimer en façade les limites de mitoyenneté.

Les lignes horizontales

L'harmonie du paysage d'une rue traditionnelle tient beaucoup à la régularité des hauteurs d'étage de ses façades.

Cette régularité est interrompue quand un commerce étend sa devanture sur un ou plusieurs étage(s) au-dessus du rez-de-chaussée : il constitue une rupture dans le paysage de la rue en perturbant l'homogénéité de l'alignement urbain.



La devanture des commerces devra être limitée au rez-de-chaussée ; l'étendue d'un commerce à l'étage pourra être signalée par une inscription sur les baies.

Composition des devantures commerciales dans la façade de l'immeuble



La trame des lignes horizontales et verticales, examinée à l'échelle du paysage de la rue, se retrouve au niveau de chacune des façades : les percements et parties maçonnées se succèdent dans un ordre très logique ; il découle à la fois des

règles élémentaires de construction (éléments porteurs de la façade) et du parti architectural donné volontairement à la composition de la façade (percements : rythme des travées, symétrie ou asymétrie, axialité, ordonnancement...).

Les éléments porteurs de la façade

Pour éviter que la partie architecturée d'une façade ancienne ne paraisse établie sur un vide, défiant ainsi les règles de la logique constructive, le rez-de-chaussée doit représenter, au moins visuellement, une assise solide propre à maintenir la stabilité apparente de la construction. Ainsi, les éléments construits du rez-de-chaussée appartenant à la structure porteuse de la façade doivent rester largement visibles, avoir des dimensions compatibles avec l'usage courant des matériaux employés et avec l'importance de la masse construite qu'ils sont censés supporter en étage, et être positionnés de façon à correspondre absolument à la ligne logique et naturelle des descentes de charges exprimées par la composition de la façade.

Les percements

Les percements participent aux rythmes de la façade. De même qu'à chaque trumeau en étage correspond un pilier au rez-de-chaussée, à chaque baie de l'étage correspond généralement un percement au rez-de-chaussée. Leur taille peut être différente mais il est préférable qu'au moins leur axe coïncide ; cela permet de leur conserver des proportions convenables et d'éviter l'effet de gouffre ou d'éventrement donné par un percement trop vaste. Dans le cas d'une restauration de commerce, il est souhaitable de reconstituer les structures disparues et de retrouver l'assise manquante et une proportion logique des percements aussi proche que possible de leurs dimensions d'origine.

Matériaux et couleurs

Les matériaux, les couleurs, les accessoires de fermeture ou d'occultation, les stores, les enseignes, l'éclairage nocturne, sont autant d'éléments qui, étudiés ensemble, permettront d'aboutir à une qualité architecturale homogène, sans qu'aucun d'eux ne vienne perturber l'insertion de l'ensemble dans l'environnement.



La devanture ne doit pas présenter l'apparence d'un "décor de théâtre".

L'utilisation du même matériau que celui de la façade en étage et une mise en oeuvre identique permettront de renforcer l'effet d'unité entre la devanture et l'immeuble.

L'emploi de la pierre n'est pas toujours à conseiller, notamment sur les maçonneries totalement enduites. Dans ce cas, on choisira de préférence à tout autre matériau le prolongement de cet enduit sur les parties pleines de la devanture, avec la même finition.

Dans le cas d'un aménagement d'une boutique existante, le maintien ou la restitution de dispositions anciennes de qualité est souhaitable (restauration des éléments anciens : pierres, joints, enduits, grilles en fer forgé et éléments en fonte, décapage et mise en teinte des menuiseries et devantures en applique). Quand le maintien ou la restitution de ces éléments n'est pas possible, il convient d'éviter le pastiche et choisir une conception moderne et sobre, exempte de toute agressivité.



Devantures et éléments menuisés sont toujours peints, les vernis et lasures sont déconseillés.

Les couleurs sont à composer avec soin, de manière à les harmoniser avec les teintes générales de l'environnement. Il convient d'éviter l'emploi de plusieurs couleurs sur

une même devanture ; les assemblages de couleurs criardes ou les tons délavés, sont à proscrire : ils vieillissent mal et perturbent l'équilibre d'un site homogène de qualité.

Les éléments annexes de la devanture

• Les stores et les bannes :

Ces éléments jouent un rôle important dans l'aspect définitif de la devanture ; ils doivent répondre à certaines conditions :

- ils doivent être véritablement justifiés par l'ensoleillement ;
- ils doivent s'inscrire dans la largeur de chaque baie ;
- le mécanisme des stores mobiles doit pouvoir être dissimulé dans le cadre des percements après repliage ;
- le coffrage des contenants doit être peu saillant et inséré également à l'intérieur des percements.



L'aspect des éléments, une fois dépliés, doit être particulièrement étudié :

- les couleurs doivent être en harmonie avec les teintes générales de l'environnement, de préférence unies ou à rayures ; éviter les motifs de tons contrastés et dessins compliqués.
- toute publicité doit être évitée sur ces éléments : seule la raison sociale de l'activité peut s'y exprimer, simplement mentionnée sur le lambrequin (partie tombante du store).
- éviter les formes arrondies, en "corbeille", préférer des armatures rectilignes (store à "l'italienne").

• Les éléments de fermeture

Les grilles ou rideaux métalliques non dissimulables dans l'architecture du rez-de-chaussée sont interdits et notamment les coffrages volumineux appliqués sur la maçonnerie.

• Les enseignes :

Les éléments de signalisation font partie intégrante du décor de la devanture : ils sont les facteurs clés de l'identification du commerce. La disposition générale des enseignes, leur forme et matériaux, graphisme et schématisation des signes, doivent être étudiés avec soin, en même temps que la devanture elle-même.

Une enseigne en applique et une enseigne en potence suffisent largement à l'identification d'un point de vente.

La multiplication des enseignes ainsi que la trop grande variété des couleurs et des matériaux apparaissent comme des signes agressifs.

Les enseignes "bandeau" ou "en applique" sont apposées sur la devanture, dans le même plan que la façade, pour être vues lorsque l'on se trouve face à la devanture. Elles traduisent la raison sociale du commerçant ou de l'artisan. Elles peuvent aussi annoncer le type de produits vendus ou fabriqués. Si les possibilités d'enseignes sont multiples, il faut faire un choix : pour qu'un message soit facilement lu et retenu, il doit être bref et précis. Un seul suffit. Si l'emplacement traditionnel de l'enseigne en bandeau est en tableau au-dessus de la vitrine, une recherche de composition avec les autres éléments de la devanture peut amener à des dispositions différentes.

L'enseigne en applique ou bandeau peut être réalisée en lettres peintes au graphisme simple sur un support bois ou en lettres séparées découpées ou forgées.

L'éclairage peut être réalisé par des spots ou par un éclairage indirect situé derrière les lettres indépendantes.

